



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche

Question orale n° 1496

Texte de la question

M. Yvan Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de faire évoluer le statut du centre universitaire de Nîmes. Tant l'offre de formation que l'aménagement du territoire en font un impératif, mais aussi l'atout que ce pôle d'excellence pourrait constituer pour la région Languedoc-Roussillon, dernière des régions métropolitaines en terme de PIB par habitant. Par ailleurs, le centre universitaire de Nîmes doté d'un nouveau statut proposerait des formations à vocation professionnalisante, dont les étudiants de la région profiteraient assurément. Il ajoute que ce projet est très activement soutenu, que ce soit par les enseignants et par le personnel administratif et technique, mais aussi par plusieurs entreprises de renom et établissements publics à caractère scientifique et technologique, et par l'ensemble des institutions. Enfin, le centre universitaire constitue le centre géographique et un acteur de poids de quatre pôles de compétitivité (Qualimed, Orphème, Trimatec, Sciences du risques). Ainsi, ce nouveau statut permettrait au centre universitaire de Nîmes de participer pleinement, au côté des autres établissements régionaux, à la mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur régional, en application de la récente loi sur la recherche. Il lui demande, considérant les enjeux importants qui sont liés à ce projet, comment il compte faire avancer ce projet.

Texte de la réponse

STATUT DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE DE NIMES

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour exposer sa question, n° 1496, relative au statut du centre universitaire de recherche de Nîmes.

M. Yvan Lachaud. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'évolution du statut du centre universitaire de Nîmes est devenue une nécessité au regard tant de l'offre de formation que de l'aménagement du territoire, sans compter l'atout que ce pôle d'excellence pourrait constituer pour la région Languedoc-Roussillon, dernière des régions métropolitaines en termes de PIB par habitant. Doté d'un nouveau statut, le centre universitaire de Nîmes proposerait des formations à vocation professionnalisante, dont les étudiants de la région profiteraient assurément. Le projet est très activement soutenu, non seulement par le personnel enseignant, administratif et technique, mais aussi par plusieurs entreprises de renom et des établissements publics à caractère scientifique et technologique, ainsi que par l'ensemble des institutions.

Enfin, le centre universitaire est le centre géographique et un acteur de poids de quatre pôles de compétitivité : Qualimed, Orphème, Trimatec, Sciences du risque. Le nouveau statut lui permettrait de participer pleinement, au côté des autres établissements régionaux, à la mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur régional, en application de la récente loi sur la recherche.

Vous avez déjà exprimé votre soutien à cette évolution statutaire, monsieur le ministre. Considérant l'importance des enjeux, comment comptez-vous faire avancer ce projet le plus rapidement possible ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Comme vous l'avez rappelé, monsieur Lachaud, j'ai déjà exprimé mon soutien à l'évolution du statut du centre universitaire de formation et de recherche de Nîmes. C'est à votre demande que j'ai souhaité, le 15 décembre 2005, que soit engagé un travail de réflexion et de concertation, afin de donner au centre universitaire nîmois plus d'ampleur et davantage d'autonomie.

L'enjeu, pour la ville de Nîmes, est très important, comme pour l'État : nous devons proposer aux étudiants de la ville et de la région un lieu de formation et de recherche d'une grande qualité. La priorité doit être en effet d'élaborer un projet scientifique d'excellence, en s'appuyant sur les forces et les compétences du centre universitaire de Nîmes, et en complémentarité avec les offres de formation existant dans son environnement immédiat, que ce soit à Montpellier ou à Avignon. C'est dans cette logique que j'ai demandé au directeur du centre universitaire de travailler à un projet scientifique et de formation avec l'ensemble de la communauté universitaire de Nîmes et de me remettre une proposition issue de cette concertation, formalisée en mars 2006. Une première version de ce document vient de m'être adressée. J'ai aussitôt demandé à mes services de l'expertiser. Il conviendra ensuite de déterminer la structure juridique la plus adaptée pour mettre en oeuvre le projet. C'est dans ces conditions que nous pourrons donner à Nîmes une véritable identité et une véritable légitimité dans le paysage universitaire national, lesquelles pourraient aller jusqu'à s'incarner dans la création d'une nouvelle université technologique, si le projet présenté répond, comme je le souhaite, aux exigences d'une telle ambition en termes de périmètre de formation et de recherche.

J'espère que la qualité des propositions qui me seront faites permettra qu'une décision intervienne au plus tard au début de l'année 2007. Vous le constatez, monsieur le député, nous partageons le même souhait.

M. Yvan Lachaud. Merci, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1496

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2878

Réponse publiée le : 22 mars 2006, page 2061

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mars 2006